

# 15 ans de formation franco-allemande de professeurs dans la région du Rhin supérieur : la traversée des frontières et ses limites

**Verena Bodenbender**

Pädagogische Hochschule Freiburg (Allemagne), bodenbender@ph-freiburg.de

**Karin Dietrich-Chénel**

Université de Haute-Alsace Mulhouse (France), karin.dietrich-chenel@uha.fr



Article reçu le 10-05-2013 / Accepté le 15-06-2013

## **15 ans de formation franco-allemande de professeurs dans la région du Rhin supérieur : la traversée des frontières et ses limites**

**Résumé :** *Etat des lieux des expériences d'un cursus intégré transfrontalier entre la PH-Freiburg et l'Université de Haute-Alsace en tant qu'indicateurs illustrant les difficultés d'une collaboration franco-allemande et les obstacles rencontrés sur le chemin vers une Europe unie.*

**Mots-clés :** *cursus intégré, formation franco-allemande de professeurs, limites administratives*

## **15 Jahre deutsch-französische Lehrerbildung am Oberrhein: Grenzüberschreitend und an Grenzen stoßend**

**Zusammenfassung :** *Momentaufnahme der Erfahrungen des grenzüberschreitenden integrierten Studienganges zwischen der PH-Freiburg und der Université de Haute-Alsace als Indikator für Schwierigkeiten in der deutsch-französischen Zusammenarbeit und in der Entwicklung zu einem vereinten Europa.*

**Schlüsselwörter :** *integrierter Studiengang, deutsch-französische Lehrerbildung, Grenzen der Verwaltung*

## **15 years of French-German teacher training in the upper Rhine Region: passing borders and meeting limits**

**Abstract :** *This article analyses the experience of integrated studies between the Pedagogical University Freiburg and the University of Haute-Alsace. It shows the difficulties inherent in Franco-German collaboration and the obstacles encountered in the direction of a united Europe.*

**Key words :** *integrated studies, Franco-German teacher training, administrative limits*

L'utopie a pris corps en 1998, quand un cursus d'études a été créé pour la formation de professeurs des écoles qui pourraient enseigner en France et en Allemagne.

Avec le soutien originel du Collège Franco-Allemand pour l'Enseignement Supérieur, et aujourd'hui de celui de l'Université Franco-Allemande (UFA), la *Pädagogische Hochschule Freiburg* (PH) et l'Université de Haute-Alsace Mulhouse (UHA) ont réussi à créer un cursus intégré pour des professeurs qui enseignent des deux côtés du Rhin.

La base en fut la politique linguistique dans les écoles maternelles et élémentaires en Alsace et dans une partie des écoles du Bade-Wurtemberg, où la « langue du voisin » pour les Allemands ou la langue régionale pour l'Alsace était devenue la première langue étrangère apprise par les élèves du primaire.

Les arguments pour une formation binationale de professeurs sont nombreux : apprendre en prenant modèle sur les pays voisins pour la formation chez soi (Denk, 2005 : 8) ; en tant que futur enseignant profiter de la possibilité d'une mobilité professionnelle dans le processus d'une Europe qui se rapproche (Déclaration de Bologne 1999), ce qui nécessite de bien connaître d'autres sociétés avec leurs systèmes scolaires et universitaires.

Pour les professeurs de langues étrangères, un séjour dans le pays de la langue cible n'est pas seulement utile mais indispensable, dans l'intérêt du bon enseignement dans les écoles. De façon générale, les futurs enseignants effectuent un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres dans le cadre du programme Erasmus, ou bien y réalisent un stage pratique. Néanmoins, un dysfonctionnement consiste dans le fait que les résultats de ces études ne sont pas toujours reconnus ou que leur reconnaissance n'est souvent pas déterminée clairement auparavant (Hellmann, 2012 : 86). Par exemple, même dans les cursus qui prévoient un séjour obligatoire à l'étranger – comme dans le cadre du *Europalehramt* dans les *Pädagogische Hochschulen* de Freiburg et de Karlsruhe – les étudiants organisent eux-mêmes leur séjour à l'étranger et doivent trouver les cours adaptés à leurs règlements d'examens à l'université partenaire.

On notera toutefois ici que dans les cursus intégrés bi-nationaux (Hellmann, 2012 : 85) la situation se présente différemment. L'UFA pose la condition de base qu'un curriculum commun doit exister et intégrer les modules ou parties de modules dans un plan d'études décidé en commun entre les partenaires. (Hellmann, 2012 : 89). C'est le cas pour le *Cursus Intégré pour la Formation Transfrontalière des Enseignants Bilingues* (CIFTE).

Des cursus intégrés bi-nationaux sont soutenus dans les disciplines les plus diverses par l'Université franco-allemande, et tout d'abord dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Les formations pour les futurs professeurs, qui devraient pourtant être les premières bénéficiaires de ces soutiens, si l'on considère les exigences posées aux professeurs de langues étrangères pour un curriculum intégré, sont toutefois confrontées aux plus grandes difficultés à cause du caractère national des formations de professeurs. Dans le second degré, les difficultés sont liées aux différences de conception des études : une seule matière en France, deux ou trois matières en Allemagne. S'y ajoute la préparation très spécifique aux concours, le CAPES et le CRPE<sup>1</sup> dans le premier degré en France, les diplômes d'État (*Staatsexamen*) en Allemagne.

Depuis la réforme de janvier 2010 en France, toutes les études pour la formation des professeurs exigent un Master. En Allemagne, les conditions d'obtention d'un diplôme de professorat, dans beaucoup de *Länder*, sont l'Examen d'Etat et une formation professionnelle en alternance (*Referendariat*). Cette asymétrie rend les coopérations dans ce domaine encore plus difficiles.

## 1. Déroulement du cursus CIFTE

Malgré les nombreux changements de règlements d'examens et les réformes des études des deux côtés du Rhin, la structure de base du cursus intégré n'a pas été changée depuis 15 ans.

Déroulement du cursus pendant la première phase d'études :

1 <sup>e</sup> année	Université d'origine
2 <sup>e</sup> année	PH Freiburg
3 <sup>e</sup> année	UHA Mulhouse
4 <sup>e</sup> année	PH Freiburg

Les étudiants se présentent à un entretien pendant leur première année d'études devant un jury binational qui détermine leur intégration ou non au cursus. Ici, sont examinées les connaissances concernant le pays voisin, ainsi que la motivation pour le métier de professeur des écoles et pour ce cursus intégré en particulier. Comme le cursus exige souplesse et adaptabilité en sus des compétences linguistiques et interculturelles, le jury veille à la disposition des étudiants à fournir des efforts particuliers pour leurs études. En conséquence, le taux d'abandon reste bas, ce qui vaut également pour d'autres cursus soutenus par l'UFA (Hellmann, 2012 : 94).

Les étudiants français et allemands passent leur deuxième année d'études à la *Pädagogische Hochschule* à Freiburg. Les Français, inscrits en Licence

d'Allemand à l'UHA, doivent étudier en plus de l'allemand – comme tous les étudiants à la *Pädagogische Hochschule* – les matières suivantes : français, mathématiques, Sciences de l'Education et une matière supplémentaire.<sup>2</sup> Les cours de français et d'allemand de leur première année en France sont, eux, validés par la *Pädagogische Hochschule*. Ce sont les premières occasions de rencontres entre étudiants français et allemands. D'autres moments spécifiques seront organisés par la coordonnatrice du cursus et les tuteurs.

En troisième année (L3), le groupe suit des études communes à l'UHA dans un programme en Licence d'Allemand parcours CIFTE, conçu spécialement pour le cursus intégré. Les étudiants ont des cours dans les domaines des Sciences de l'Education. La plupart des cours mettent l'accent sur la didactique, tout comme dans ceux de la PH Freiburg. Au bout de cette troisième année, les étudiants obtiennent leur Licence.

Pour la quatrième année, le groupe retourne à Freiburg pour préparer ensemble le premier Examen d'Etat allemand. Les résultats de la Licence française sont validés comme partie de l'épreuve en Sciences de l'Education. Les étudiants font des recherches et écrivent leurs mémoires obligatoires (*Wissenschaftliche Hausarbeit*) évalués en coopération par des professeurs des deux universités.

Après le premier Examen d'Etat, les étudiants poursuivent leurs études à l'IUFM d'Alsace à Colmar dans le cadre du *Master « Métiers de l'Education et de la Formation, spécialité Enseignement de l'allemand et en allemand »*. Comme la France exige depuis 2010 un Master pour préparer le métier de professeur, les IUFM ont été intégrés dans les universités et proposent des préparations aux Masters en deux ans.<sup>3</sup> Voici le modèle d'études trouvé pour adapter le cursus intégré à ces exigences :

Déroulement des études/Stage pratique en deuxième phase de formation:

1 <sup>er</sup> semestre	IUFM Colmar
2 <sup>e</sup> semestre	<i>Staatliches Seminar für Didaktik und Lehrerbildung, Lörrach ou Offenburg</i>
3 <sup>e</sup> semestre	
4 <sup>e</sup> semestre	IUFM Colmar

Après un semestre à l'IUFM, les étudiants intègrent le *Staatliches Seminar für Didaktik und Lehrerbildung* à Lörrach ou Offenburg, pour la phase de formation professionnelle encadrée. En Allemagne, les étudiants ont alors le statut de professeurs stagiaires (*Lehreranwärter/innen*).<sup>4</sup> Ils enseignent pendant au moins treize heures hebdomadaires dans des écoles et suivent les après-midi, les cours dans les matières dans lesquelles ils se sont spécialisés pendant leurs études universitaires, et en pédagogie. Les épreuves du second Examen d'Etat allemand se

situent en janvier pour ces étudiants-professeurs. Ensuite, le groupe retourne à Colmar pour terminer le Master.

Pendant la deuxième année de Master, se déroule le « Concours de recrutement des professeurs des écoles » (CRPE). Un congé de trois semaines leur permet de préparer ce concours.

## 2. Des résultats positifs

Les étudiants ont occupé systématiquement les premières places aussi bien en licence qu'au concours.

Les entretiens avec les étudiants et le suivi du réseau des « Anciens » (*Alumni*) permettent de constater que les diplômés ont réussi à combiner leurs compétences linguistiques, disciplinaires et interculturelles. (Dietrich-Chénel, 2012). De plus, leur capacité à fournir un travail d'équipe a été bénéfique pour leur réussite. Ils ont également acquis des qualités nécessaires dans un monde en constante transformation : une mobilité géographique élevée. La capacité d'assurer un enseignement à partir de l'Ecole maternelle jusqu'à la dernière classe d'une *Werkrealschule* (niveau collège) en Allemagne constitue également un facteur d'ouverture pour ces futurs professeurs souhaitant pouvoir travailler dans les deux pays. Grâce aux stages effectués dès la première année, une connaissance approfondie des deux systèmes scolaires et universitaires est garantie.

Jusqu'en 2011, cent-dix-neuf étudiants ont passé la première phase de formation avec succès. Quant à la situation géographique des diplômés, on constate un certain équilibre : sur trente-huit Allemands, dix-sept enseignent en France et deux en Suisse. Sur trente-quatre Français, quatorze sont en poste en Allemagne et une personne en Suisse.

Il s'agit du seul cursus intégré transfrontalier dans le domaine de l'enseignement qui ait su englober les deux phases de formation – universitaire et pratique – à caractère durable.

## 3. Les défis à relever

### 3.1 Conséquences de la *mastérisation*

Depuis la réforme de *mastérisation*, plusieurs changements sont intervenus pour les futurs professeurs en France qui ont des conséquences directes sur le cursus intégré. Les réformes tant en France qu'en Allemagne nous ont demandé une adaptation permanente mais ont pu être absorbées grâce à la bonne collaboration entre les partenaires: Des solutions ont pu être trouvées, notamment pour le choix du rythme d'études en phase pratique de la formation.

En revanche, certains problèmes liés à la mastérisation restent à résoudre. Les professeurs des Ecoles en France doivent remplir les conditions suivantes :

1. Diplôme de Master (Bac+5) ;
2. Réussite au Concours (*Circulaire n° 2009-1037 du 23-12-2009*) ;
3. Appréciation positive de la première année professionnelle qui doit débiter immédiatement après l'obtention du concours. (*Circulaire n° 2010-037 du 25-02-2010*).

Pour les deux premiers critères, la coopération interinstitutionnelle a pu trouver des solutions de restructuration qui incluent le Master dans la deuxième phase de formation. La crainte initiale de voir les chances de réussite au concours réduites pour les candidats du cursus intégré ne s'est pas confirmée pour la partie écrite. En 2011, tous les neuf participants, et en 2012, neuf sur dix, ont réussi cette partie du concours, ce qui constitue une performance au-dessus de la moyenne nationale. En revanche, seulement quatre candidats<sup>5</sup> ont réussi l'épreuve orale et ont ainsi été admis au concours. Nonobstant, par rapport aux résultats positifs obtenus par les candidats avant la réforme, les résultats du nouveau modèle restent source d'inquiétude car jusqu'en décembre 2012 la partie écrite de l'épreuve constituait l'obstacle pour l'obtention du concours et non l'oral. La session 2012/2013 a donné un résultat plus satisfaisant.

Les résultats des concours de 2008 à 2012 :

Année	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Réussite	8	10	9	4	7
Echec	0	1	0	4	1

Ce n'est que dans quelques années que l'on pourra constater s'il s'agit d'une exception ou si cette tendance se perpétue.

La troisième condition, essentielle pour devenir fonctionnaire de l'Etat français, pose des difficultés beaucoup plus importantes. Les diplômés – ayant acquis le Master, passé le concours et le deuxième Examen d'Etat allemand – n'ont ainsi plus la possibilité de postuler dans le Bade-Wurtemberg tout en gardant l'option d'intégrer le statut de fonctionnaire en France ultérieurement. Cette condition, garantie avant la mastérisation, constitue pourtant la base et l'atout du cursus intégré : les diplômés devaient acquérir les compétences pour enseigner dans les deux pays et obtenir la possibilité d'une mobilité professionnelle transfrontalière. Comme la première année d'activité doit être obligatoirement passée en France, et ceci immédiatement après l'obtention du Master, il devient impossible pour les diplômés de commencer leur carrière dans le Bade-Wurtemberg. Ce n'est qu'après une année en activité que se décidera dorénavant si le diplômé peut

obtenir le statut de fonctionnaire français. Les diplômés de l'année 2012 devaient donc tous prendre leur premier poste en France, et la même situation se présente pour les diplômés de l'année 2013.<sup>6</sup>

C'est ainsi que, avec la législation française actuelle, l'idée centrale du cursus intégré et du double diplôme permettant une carrière d'enseignant dans les deux pays ne pourra plus être réalisée.

## 3.2 Difficultés : les démarches administratives

Comme les diplômés de ce cursus deviennent des fonctionnaires potentiels dans les deux Etats, une procédure administrative est prévue pour la mobilité professionnelle d'un pays à l'autre en Europe. Dans les deux pays des solutions administratives diffèrent.

### 3.2.1 De la France vers l'Allemagne

Qui se décide – après ses études combinées de Master/concours/formation professionnelle muni d'un double-diplôme franco-allemand – vouloir enseigner en Allemagne, doit demander un détachement à l'administration française. Ceci est lié à la réussite au concours – et depuis peu avec l'année de stage – le diplômé devient directement fonctionnaire.

Deux possibilités administratives sont prévues :

1. *La mise en disponibilité.* Ce statut signifie que pendant cette période les droits de retraite ne sont pas pris en compte en France et l'enseignant reste dans le même échelon de salaire. La demande se fait au niveau de l'Académie.
2. *Le détachement à l'étranger* est traité par le Ministère de l'Education Nationale. L'avantage pour le demandeur, les droits aux points de retraite sont maintenus et l'augmentation des échelons se fait selon le rythme d'un poste en France (*Décret n° 2007-1796 du 19 décembre 2007*).

Jusqu'en 2009, les diplômés du cursus intégré ont été systématiquement traités au régime plus avantageux du détachement. Depuis, l'administration hésite et, en 2012, n'a accordé qu'un seul détachement sur 35 demandes (qui doivent être réitérés chaque année). S'y ajoute une contrainte supplémentaire : un détachement – uniquement prévu pour les postes à temps plein – ne peut plus être demandé si le service n'atteint pas vingt-quatre heures hebdomadaires. Depuis 2011, la mise en disponibilité est devenue la règle. Comme de nombreux anciens étudiants du cursus intégré ont maintenant des familles, ils ne peuvent que demander une mise en disponibilité. Le désavantage ici : cette possibilité est limitée à dix ans à l'opposé du détachement pour lequel une limite de durée n'est pas prévue. Après dix ans, l'enseignant doit retourner en France pour pouvoir garder le statut de fonctionnaire, qui sinon serait perdu définitivement.

### 3.2.2 Du Bade-Wurtemberg vers la France: démission du statut de fonctionnaire

Dans le Bade-Wurtemberg, la titularisation définitive intervient normalement au courant de la deuxième année d'enseignement après le passage du deuxième examen d'Etat. L'enseignant issu du cursus intégré déjà titularisé qui se décide de vouloir travailler en France ou d'y retourner (par exemple pour ne pas y perdre son statut de fonctionnaire), peut le faire en demandant une mise en congé avec garantie de réembauche. Ceci n'est valable que pour le Bade-Wurtemberg et hors ce cas des accords avec d'autres *Länder* n'existent pas. Cette garantie signifie un ré-emploi dans le statut de titulaire, mais uniquement si les conditions pour une titularisation sont encore assurées, c'est-à-dire sous réserve d'accord par le médecin et dans la limite des quarante-deux ans d'âge du candidat en règle générale (avec une année supplémentaire par enfant). Il va de soi que la période de congé ne donne pas de droits à la retraite.<sup>7</sup>

## 4. Solutions envisageables

Les problèmes définis ci-dessus pourraient être résolus de plusieurs manières. Voici les possibilités qui semblent les plus pertinentes.

### 4.1 Année de reconnaissance

Puisque le gouvernement actuel se trouve dans une phase de consultation pour proposer une nouvelle réforme de la formation des professeurs, il est prévisible que des modifications toucheront le stage au sein du Master. L'administration académique a proposé aux candidats de l'année 2013 de se faire inspecter par les inspecteurs venant d'Alsace aux cours de première année d'enseignement en Allemagne pour faire valider leurs compétences pédagogiques et didactiques. Cette proposition innovatrice n'a pas encore été confirmée.

### 4.2 Changements de postes

Avec l'avantage de la titularisation dans les deux pays, se présentent des désavantages au niveau pratique. Si l'acquisition simultanée des droits à la retraite dans les deux pays, rendue possible par le détachement, n'est pas nécessaire, puisque les droits ne s'acquièrent que dans le pays de l'activité professionnelle, sont en revanche problématiques les deux faits que l'avancement dans les échelons ne soit pas possible pendant le service en Allemagne et la possibilité de séjour professionnel en pays étranger soit limitée à dix ans. Cette limitation trouve son équivalent du côté allemand avec l'âge limite pour la l'obtention du statut de fonctionnaire. Pensable serait une dérogation qui permettrait un détachement illimité dans les deux pays et qui tiendrait compte des années de service travaillées à l'étranger pour les avancements d'échelons. Un règlement franco-allemand ou

européen comparable au détachement, mais sans la double acquisition des droits à la retraite, pourrait résoudre ce problème.

## 5. Perspectives

Au moment de sa création, les responsables du cursus intégré avaient l'ambition de former de futurs enseignants capables d'enseigner dans deux pays avec des compétences disciplinaires, linguistiques et interculturelles construites. La formation universitaire et pratique a été un succès grâce à l'engagement de personnes dans les ministères, à plusieurs niveaux de l'administration, des universités et des institutions assurant l'encadrement des stagiaires, qui ont toujours su trouver des solutions créatives.

En revanche, pour le début et la suite de la carrière professionnelle des problèmes ont surgi. La réalité créée par les universités n'a jusqu'ici pas montré l'effet espéré de *spill-over* vers les administrations des deux pays. C'est autant plus regrettable que la collaboration étroite entre la France et l'Allemagne fête l'année de son cinquantième anniversaire. Prenant conscience des acquis procurés par la déconstruction des frontières depuis tout un demi-siècle, ne pourrait-on pas envisager de faciliter la collaboration administrative entre des pays voisins et amis ? Cela serait un net progrès, et l'engagement de tous les acteurs pourrait aller dans ce sens pour transformer ce souhait en réalité.

Pendant des années, les initiatives transfrontalières ont été soutenues par les politiques des deux côtés du Rhin, dans une volonté d'actes cohérents allant vers une collaboration grandissante.

Si les mauvais résultats au concours de 2012 se confirment pour les candidats du cursus intégré, et si des solutions concrètes ne sont pas proposées rapidement au plus haut niveau politique, un tel cursus intégré n'a plus de raison d'être. Ce cursus ne représente qu'une infime partie des cursus franco-allemands existants, mais les conséquences pourraient démobiliser et peser à long terme sur l'enthousiasme et sur l'énergie développées par ces étudiants et futurs professeurs.

Ce n'est que par des recherches systématiques et comparatives, qu'on pourra confirmer ou infirmer l'hypothèse que les difficultés décrites et vécues à petite échelle font partie d'une tendance plus générale. Ou le rétrécissement de la perspective – marquée par la crise financière et politique actuelle qui pèse sur tous les Etats européens – avortera les possibilités développées pendant de longues années, ou l'on mobilisera des ressources pour réaliser l'idée d'une Europe ouverte pour ses citoyens.

## Notes

<sup>1</sup> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, et Concours du recrutement de professeurs des écoles.

<sup>2</sup> <https://www.ph-freiburg.de/its> : « La première année d'études », dossier p. 4.

<sup>3</sup> C'est ainsi que l'IUFM d'Alsace a été intégré à l'Université de Strasbourg. Cette institution qui était indépendante avant la réforme de 2010, avait assuré la formation complète des futurs enseignants avec la préparation aux concours et une phase pratique de professeurs stagiaires salariés. A partir de septembre 2013, une réforme prévoit la transformation des IUFM en Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (E.S.P.E.) avec de nombreux changements, p. ex. dans le rythme du passage des épreuves ce qui exigera de nouvelles adaptations pour le cursus intégré.

<sup>4</sup> Ils prêtent serment sur la Constitution de la République fédérale allemande et deviennent ainsi fonctionnaires de l'Etat allemand avec un salaire.

<sup>5</sup> Sur les neuf candidats ayant réussi à l'écrit, seulement huit se sont présentés à l'oral.

<sup>6</sup> Sauf un diplômé qui a ainsi définitivement renoncé à ses droits obtenus par le Master et le concours.

<sup>7</sup> Site Université d'Ulm, p. 11.

## Bibliographie

Bologna-Erklärung vom 19. Juni 1999 (pdf) : [http://www.bmbf.de/pubRD/bologna\\_deu.pdf](http://www.bmbf.de/pubRD/bologna_deu.pdf) (consulté le 04.12.2012).

*Circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009 : Mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement – rentrée universitaire 2010.*

*Circulaire n° 2010-037 du 25 février 2010*, in : Bulletin Officiel n° 13 du 1er avril 2010.

*Décret n° 2007-1796 du 19 décembre 2007* : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017728242> (consulté le 04.12.2012).

Denk, R. (Hg.) 2005. *Nach Europa unterwegs: Grenzüberschreitende Modelle der Lehrerbildung im Zeichen von europäischer Identität, Kultur und Mehrsprachigkeit*. Herbolzheim: Centaurus.

Dietrich-Chénel, K. 2012. « Peut-on mesurer la compétence interculturelle acquise par les étudiants du Cursus intégré pour la Formation Transfrontalière des Enseignants (CIFTE) ? », in : Dietrich-Chénel, K./Weisser, M. (dir.). *L'interculturel dans tous ses états*. Strasbourg : Orizons, p.p. 169-180.

Dietrich-Chénel, K./Kempf, M. 2005. « Auf dem Weg zu einem interkulturellen Bewusstsein », in : *Wege zu einer transnationalen Lehrerinnen-Lehrerbildung*, PH Freiburg, Rapport de recherche 2003-2005, p.p. 113-140 ([www.phfreiburg.de/its/its-bericht2.pdf](http://www.phfreiburg.de/its/its-bericht2.pdf)).

Hellmann, J. 2012. « Binationale Integrierte Studiengänge: Akademischer Mehrwert durch Bilingualität und Bikulturalität am Beispiel der Studiengänge der Deutsch-Französischen Hochschule », in : Gnutzmann, C. et al. (Hg). *Fremdsprachen Lehren und Lernen*, 41. Jahrgang. Tübingen : Narr Francke At-tempto, S. 84-96.

Landeshaushaltordnung von Baden-Württemberg § 48 : <http://www.landesrecht-bw.de/jportal/;jsessionid=2E37B29A78388312657CACA67359676B.jpa4?quelle=jlink&query=HO+BW&psml=bsbawueprod.psml&max=true&aiz=true#jlr-HOBWrahmen> (consulté le 01.03.2013).

Site du cursus intégré: <https://www.ph-freiburg.de/its> (consulté le 29.11.2012).

Site Université d'Ulm : [http://www.uni-ulm.de/fileadmin/website\\_uni\\_ulm/zuv/zuv.dezIII.abt1/3-1oeffentlich/beschaeftigte\\_hochschullehrer/InfoDienstbefreiungen.pdf](http://www.uni-ulm.de/fileadmin/website_uni_ulm/zuv/zuv.dezIII.abt1/3-1oeffentlich/beschaeftigte_hochschullehrer/InfoDienstbefreiungen.pdf) (consulté le 01.03.2013).

Verordnung des Kultusministeriums über den Vorbereitungsdienst und die Zweite Staatsprüfung für das Lehramt an Grund-, Haupt- und Werkrealschulen (GHPO II) vom 9. März 2007, <http://www.landesrechtbw.de/jportal/?quelle=jlink&query=GHLehr2PrO+BW&psml=bsbawueprod.psml&max=true> (consulté le 29.11.2012).